

Département du Gard
Arrondissement de Nîmes
Ville de Bagnols-sur-Cèze

Délibération du Conseil municipal n° 2025-06-79
Séance du 25 juin 2025

Objet : Convention de partenariat entre la Ville de Bagnols-sur-Cèze et la Chambre de Commerce et d’Industrie Territoriale du Gard

Nombres d’élus total : 33		
présents	ayant donné procuration	absents
26	4	3

L'an deux mille vingt-cinq, le 25 juin à 18 heures, le Conseil municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle multiculturelle - rue Racine, sous la Présidence de Monsieur Jean-Yves CHAPELET, Maire.

VOTE Unanimité	Contre : 0
	Abstention : 0

La convocation et l'ordre du jour ont été transmis le 18 juin 2025

Conseillers municipaux présents : Jean-Yves CHAPELET, Maxime COUSTON, Michèle FOND-THURIAL, Michel CEGIELSKI, Christine MUCCIO, Christian BAUME, Jennifer OBID, Jean Christian REY, Monique GRAZIANO-BAYLE, Philippe BERTHOMIEU, Laurence SALINAS-MARTINEZ, Christian SUAU, Carine BOISSEL, Raymond MASSE, Nicole SAGE, Ali OUATIZERGA, Catherine HERBET, Michel SELLENS, Claude ROUX, Françoise SERVOL, Jean-Louis MORELLI, Léopoldina MARQUES-ROUX, Bernard NASS, Guillaume SANCHEZ, Jérôme JACKEL, Olivier WIRY

Conseillers municipaux absents ayant donné procuration : Justine ROUQUAIROL procuration à M. FOND-THURIAL, Marilyne FOURNIER procuration à C. ROUX, Karine GARDY procuration à J-Y CHAPELET, Thierry VINCENT procuration à B. NASS

Conseillers municipaux absents : Mourad ABADLI, Sylvain HILLE, Pascale BORDES

Secrétaire de séance : Christian BAUME

Objet : Convention de partenariat entre la Ville de Bagnols-sur-Cèze et la Chambre de Commerce et d'Industrie Territoriale du Gard

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la Loi n° 2014 – 173 du 21 Février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine ;

Vu la Loi Elan promulguée par le Président de la République le 24 novembre 2018 sur l'Evolution du logement, de l'Aménagement et du Numérique ;

Vu la Convention Cadre « Action Cœur de Ville » signée le 08 octobre 2018 ;

Vu l'arrêté préfectoral n°30-2019-7-20-005 portant homologation de la convention cadre action cœur de ville de Bagnols-sur-Cèze en convention d'opération de revitalisation du territoire date du 24 juillet 2019 ;

Vu le Plan stratégique de revitalisation du centre-ville de Bagnols-sur-Cèze présenté lors du comité de pilotage du 22 janvier 2020 ;

Vu les signatures de l'avenant de la convention cadre Action Cœur de Ville et celle de la convention Opération Programmée de l'Amélioration de l'Habitat en Rénovation Urbaine le 16 décembre 2020 ;

Considérant que pour mener à bien différents projets en faveur du commerce, un partenariat avec la Chambre de Commerce et d'Industrie Territoriale du Gard est indispensable ;

Considérant que cette question a été présentée à la Commission travaux, aménagement urbain, environnement et cadre de vie du 11 juin 2025 ;

Le Conseil municipal décide à l'unanimité :

- d'approuver la convention de partenariat entre la Ville de Bagnols-sur-Cèze et la Chambre de Commerce et d'Industrie Territoriale du Gard en annexe ;
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer cette convention ;
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les documents afférents.

Le Maire

Jean-Yves CHAPLE

